Matière: ’Houmach - **Rubrique:** Sefer Berechit - **Paracha:** Vayehi, Ch. 48

Thème : La bénédiction des enfants de Joseph - **Auteur:** Eric Smilevitch

Titre: Entre père et frère: le droit d’aînesse

Notes de l’enseignant

Introduction

Grâce à Joseph, Jacob et ses enfants sont désormais installés en Egypte. Jacob a demandé à Joseph d’être enterré en terre de Canaan avec ses pères, et Joseph a accepté. On annonce maintenant à Joseph que son père est malade. Joseph rend visite à son père accompagné de deux fils Ephraïm et Manassé.

C’est l’occasion d’une "explication" de Jacob avec son fils préféré. Jacob confirme à Joseph l’ascendant qu’il a pris sur ses frères en lui accordant le droit d’aînesse. Et il s’excuse de n’avoir pu enterrer sa mère Rachel en terre de Canaan, comme ils le souhaitaient tous deux.

Il bénit les deux enfants de Joseph, en inversant l’ordre de leur préséance, accordant la priorité au puîné (Ephraïm) au détriment de l’aîné (Manassé). Malgré Joseph, Jacob promet un destin plus grand et plus fécond à Ephraïm. Croisant les mains, il retourne les conditions dans lesquelles Joseph présentait ses fils à son père.

Génie de Jacob, encore une fois, qui modèle les places de ses enfants et petits-enfants à son gré, malgré eux tous. Autour de la question du droit d’aînesse et de la préséance naturelle entre frères, Jacob ne cède rien de ce qu’il a conquis au cours du conflit avec son frère Esaü. Le droit d’aînesse n’appartient pas exclusivement au premier né. Il entend bien enseigner cela à ses fils et petits-fils.

Cette étude a été réalisée dans le cadre du programme Melamed, dirigé par Akadem Multimedia, initié par le FSJU et la FMS. Elle est mise gracieusement à la disposition des enseignants à des fins strictement pédagogiques et à l'exclusion de toute exploitation commerciale. Elle peut être librement reproduite. Les idées présentées ici n'engagent que leur auteur, le site étant largement ouvert à toutes les composantes du judaïsme. Tout renseignement et de nombreux autres outils pédagogiques sont disponibles sur **www.melamed.fr**

Le texte étudié

Pentateuque Genèse
ch. 48, v. 1 à 22
(Berechit - בראשית)

בראשית מח' א'- כב'

א וַיְהִי אַחֲרֵי הַדְּבָרִים הָאֵלֶּה וַיֹּאמֶר לְיוֹסֵף הִנֵּה אָבִיךָ חֹלֶה וַיִּקַּח
אֶת-שְׁנֵי בָנָיו עִמּוֹ אֶת-מְנַשֶּׁה וְאֶת-אֶפְרָיִם. ב וַיַּגֵּד לְיַעֲקֹב וַיֹּאמֶר
הִנֵּה בִּנְךָ יוֹסֵף בָּא אֵלֶיךָ וַיִּתְחַזֵּק יִשְׂרָאֵל וַיֵּשֶׁב עַל-הַמִּטָּה. ג
וַיֹּאמֶר יַעֲקֹב אֶל-יוֹסֵף אֵל שַׁדַּי נִרְאָה-אֵלַי בְּלוּז בְּאֶרֶץ כְּנָעַן וַיְבָרֶךְ
אֹתִי. ד וַיֹּאמֶר אֵלַי הִנְנִי מַפְרְךָ וְהִרְבִּיתִךָ וּנְתַתִּיךָ לִקְהַל עַמִּים
וְנָתַתִּי אֶת-הָאָרֶץ הַזֹּאת לְזַרְעֲךָ אַחֲרֶיךָ אֲחֻזַּת עוֹלָם. ה וְעַתָּה
שְׁנֵי-בָנֶיךָ הַנּוֹלָדִים לְךָ בְּאֶרֶץ מִצְרַיִם עַד-בֹּאִי אֵלֶיךָ מִצְרַיְמָה לִי-
הֵם אֶפְרַיִם וּמְנַשֶּׁה כִּרְאוּבֵן וְשִׁמְעוֹן יִהְיוּ-לִי. ו וּמוֹלַדְתְּךָ אֲשֶׁר-
הוֹלַדְתָּ אַחֲרֵיהֶם לְךָ יִהְיוּ עַל שֵׁם אֲחֵיהֶם יִקָּרְאוּ בְּנַחֲלָתָם. ז וַאֲנִי
בְּבֹאִי מִפַּדָּן מֵתָה עָלַי רָחֵל בְּאֶרֶץ כְּנַעַן בַּדֶּרֶךְ בְּעוֹד כִּבְרַת-אֶרֶץ
לָבֹא אֶפְרָתָה וָאֶקְבְּרֶהָ שָׁם בְּדֶרֶךְ אֶפְרָת הִוא בֵּית לָחֶם. ח וַיַּרְא
יִשְׂרָאֵל אֶת-בְּנֵי יוֹסֵף וַיֹּאמֶר מִי-אֵלֶּה. ט וַיֹּאמֶר יוֹסֵף אֶל-אָבִיו
בָּנַי הֵם אֲשֶׁר-נָתַן-לִי אֱלֹקִים בָּזֶה וַיֹּאמַר קְחֶם-נָא אֵלַי וַאֲבָרְכֵם. י
וְעֵינֵי יִשְׂרָאֵל כָּבְדוּ מִזֹּקֶן לֹא יוּכַל לִרְאוֹת וַיַּגֵּשׁ אֹתָם אֵלָיו וַיִּשַּׁק
לָהֶם וַיְחַבֵּק לָהֶם. יא וַיֹּאמֶר יִשְׂרָאֵל אֶל-יוֹסֵף רְאֹה פָנֶיךָ לֹא
פִלָּלְתִּי וְהִנֵּה הֶרְאָה אֹתִי אֱלֹקִים גַּם אֶת-זַרְעֶךָ. יב וַיּוֹצֵא יוֹסֵף
אֹתָם מֵעִם בִּרְכָּיו וַיִּשְׁתַּחוּ לְאַפָּיו אָרְצָה. יג וַיִּקַּח יוֹסֵף אֶת-
שְׁנֵיהֶם אֶת-אֶפְרַיִם בִּימִינוֹ מִשְׂמֹאל יִשְׂרָאֵל וְאֶת-מְנַשֶּׁה בִשְׂמֹאלוֹ
מִימִין יִשְׂרָאֵל וַיַּגֵּשׁ אֵלָיו. יד וַיִּשְׁלַח יִשְׂרָאֵל אֶת-יְמִינוֹ וַיָּשֶׁת עַל-
רֹאשׁ אֶפְרַיִם וְהוּא הַצָּעִיר וְאֶת-שְׂמֹאלוֹ עַל-רֹאשׁ מְנַשֶּׁה שִׂכֵּל אֶת-
יָדָיו כִּי מְנַשֶּׁה הַבְּכוֹר. טו וַיְבָרֶךְ אֶת-יוֹסֵף וַיֹּאמַר הָאֱלֹקִים אֲשֶׁר
הִתְהַלְּכוּ אֲבֹתַי לְפָנָיו אַבְרָהָם וְיִצְחָק הָאֱלֹקִים הָרֹעֶה אֹתִי מֵעוֹדִי
עַד-הַיּוֹם הַזֶּה. טז הַמַּלְאָךְ הַגֹּאֵל אֹתִי מִכָּל-רָע יְבָרֵךְ אֶת-הַנְּעָרִים
וְיִקָּרֵא בָהֶם שְׁמִי וְשֵׁם אֲבֹתַי אַבְרָהָם וְיִצְחָק וְיִדְגּוּ לָרֹב בְּקֶרֶב
הָאָרֶץ. יז וַיַּרְא יוֹסֵף כִּי-יָשִׁית אָבִיו יַד-יְמִינוֹ עַל-רֹאשׁ אֶפְרַיִם
וַיֵּרַע בְּעֵינָיו וַיִּתְמֹךְ יַד-אָבִיו לְהָסִיר אֹתָהּ מֵעַל רֹאשׁ-אֶפְרַיִם עַל-
רֹאשׁ מְנַשֶּׁה. יח וַיֹּאמֶר יוֹסֵף אֶל-אָבִיו לֹא-כֵן אָבִי כִּי-זֶה הַבְּכֹר
שִׂים יְמִינְךָ עַל-רֹאשׁוֹ. יט וַיְמָאֵן אָבִיו וַיֹּאמֶר יָדַעְתִּי בְנִי יָדַעְתִּי
גַּם-הוּא יִהְיֶה-לָּעָם וְגַם-הוּא יִגְדָּל וְאוּלָם אָחִיו הַקָּטֹן יִגְדַּל מִמֶּנּוּ
וְזַרְעוֹ יִהְיֶה מְלֹא-הַגּוֹיִם. כ וַיְבָרְכֵם בַּיּוֹם הַהוּא לֵאמֹר בְּךָ יְבָרֵךְ
יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר יְשִׂמְךָ אֱלֹקִים כְּאֶפְרַיִם וְכִמְנַשֶּׁה וַיָּשֶׂם אֶת-אֶפְרַיִם
לִפְנֵי מְנַשֶּׁה. כא וַיֹּאמֶר יִשְׂרָאֵל אֶל-יוֹסֵף הִנֵּה אָנֹכִי מֵת וְהָיָה
אֱלֹקִים עִמָּכֶם וְהֵשִׁיב אֶתְכֶם אֶל-אֶרֶץ אֲבֹתֵיכֶם. כב וַאֲנִי נָתַתִּי
לְךָ שְׁכֶם אַחַד עַל-אַחֶיךָ אֲשֶׁר לָקַחְתִּי מִיַּד הָאֱמֹרִי בְּחַרְבִּי
וּבְקַשְׁתִּי.

Genèse 48 1-22

1 Or, après ces faits, on dit à Joseph: "ton père est malade". Il partit emmenant ses deux fils, Manassé et Éphraïm. 2 On l'annonça à Jacob, en disant: "ton fils Joseph vient te voir". Israël recueillit ses forces et s'assit sur le lit. 3 Jacob dit à Joseph: "le Tout-puissant m'est apparu à Louz, au pays de Canaan, et m'a béni. 4 Il m'a dit: je te ferai croître et fructifier et je ferai de toi une multitude de peuples; et je donnerai ce pays à ta postérité ultérieure comme possession perpétuelle. 5 Désormais, tes deux fils, qui te sont nés au pays d'Égypte avant que je ne vienne auprès de toi, deviennent les miens; Éphraïm et Manassé seront pour moi comme Ruben et Siméon. 6 Et les enfants que tu engendrerais après eux seront tiens: ils s'appelleront du nom de leurs frères à l'égard de leur héritage. 7 Malgré moi, quand je revins du territoire d'Aram, Rachel mourut dans mes bras au pays de Canaan pendant le voyage bien avant d'arriver à Éphrath; je l'inhumai là, sur le chemin d'Éphrath qui est Bethléem." 8 Israël remarqua les enfants de Joseph et il dit: "Qui sont ceux-là?" 9 Joseph répondit à son père: "ce sont mes fils, que Dieu m'a donnés ici"; Jacob reprit: "approche-les de moi, je te prie, que je les bénisse". 10 Les yeux d'Israël, appesantis par la vieillesse, ne pouvaient plus voir. Il les rapprocha de lui, leur donna des baisers et les pressa dans ses bras. 11 Israël dit à Joseph: "je n'escomptais plus revoir ton visage et voici que Dieu m'a fait voir jusqu'à ta postérité".12 Joseph les retira d'entre ses genoux et se prosterna devant lui jusqu'à terre. 13 Puis Joseph les prit tous deux, Éphraïm de la main droite, à gauche d'Israël et Manassé de la main gauche, à droite d'Israël; et il les lui présenta. 14 Israël étendit la main droite et la posa sur la tête d'Éphraïm, qui était le plus jeune, et mit sa main gauche sur la tête de Manassé; il insuffla de l'intelligence à ses mains puisque Manassé était en fait l'aîné. 15 Il bénit Joseph, puis déclara: "la Divinité devant laquelle mes pères, Abraham et Isaac, ont frayé la voie, la Divinité qui m'a nourri depuis ma naissance jusqu'à ce jour 16 l'Ange qui m'a délivré de tout mal, qu'il bénisse ces jeunes gens et qu'il les nomme de mon nom et du nom de mes pères Abraham et Isaac. Et qu'il pullule à l'infini au sein du pays." 17 Joseph remarqua que son père posait sa main droite sur la tête d'Éphraïm et cela lui déplut; il souleva la main de son père pour la déplacer de la tête d'Éphraïm sur la tête de Manassé. 18 Il dit à son père: "Pas ainsi, mon père! C'est celui-ci l'aîné, mets ta main droite sur sa tête." 19 Son père s'y refusa et dit: "je le sais pertinemment mon fils; lui aussi formera une nation et lui aussi grandira. Mais son jeune frère grandira plus que lui et sa postérité formera maintes nations." 20 Il les bénit ce jour-là en disant: "C'est par toi qu'Israël bénira, en déclarant: que Dieu te fasse devenir comme Éphraïm et Manassé". Il plaça ainsi Éphraïm avant Manassé. 21 Israël dit à Joseph: "Je vais mourir. Dieu vous accompagnera et il vous ramènera au pays de vos aïeux. 22 Et moi je t'accorde une portion supérieure à celle de tes frères, que j'ai conquise sur l'Amorréen, à l'aide de mon épée et de mon arc."

L'hébreu dans le texte

- **בְּעוֹד כִּבְרַת-אֶרֶץ:** "bien avant d'arriver" est la traduction d'Onkelos. Dans son commentaire sur *Genèse* 35, 16, Rachi discute longuement le sens de cette expression. Il rapporte d'abord l'avis de Mena'hem ben Sarouk, selon lequel le mot כברה se rattache à כביר: "puissant", "abondant", "une grande distance". Mena'hem semble donner à ce mot le même sens qu'Onkelos. Puis Rachi mentionne une agada selon laquelle le terme exprimerait un état de la terre, et par extension une saison de l'année[1]. Cf. *Beréchit Raba* 82, 7: c'est l'époque où le sol est percé et garni de trous comme une passoire (כברה). Et Rachi ajoute alors: "Les labours étaient terminés, l'hiver était passé et il ne faisait pas encore chaud. Mais cette explication ne correspond pas au sens littéral. Nous trouvons en effet, à propos de Na'aman: "il s'en est allé à une certaine distance (כִּבְרַת-אֶרֶץ)" (*Rois* II 5, 19). Il s'agit, à mon avis, d'une mesure de longueur, comme la longueur d'une *parsa* ou davantage [près de 4 km]."

  Ramban discute à son tour longuement la signification de cette expression, il rapporte d'abord l'avis de Radak qui lui semble plus pertinent que la conclusion de Rachi. Selon Radak, la lettre כ du mot כ-ברת ne fait pas partie de la racine, mais sert de comparatif. Et le mot ברה désigne le repas. L'expression complète כִּבְרַת-אֶרֶץ signifierait alors "comme la distance entre la ville et l'endroit où s'arrêtent pour déjeuner les voyageurs se déplaçant à pieds. Puis Ramban écrit que depuis sa venue à Jérusalem, il a changé d'avis puisqu'il a pu constater que la distance entre Bethléem et le tombeau de Rachel est inférieure à un mille [environ 1 km], ce qui réfute l'explication de Radak ainsi que celle de Mena'hem, et donne raison à la conclusion de Rachi.

  Il semble qu'il fait allusion en fait, non au commentaire de Rachi à cet endroit mais à son commentaire sur la présente section (*Genèse* 48, 7). Car Rachi paraît ici changer d'avis tant sur le sens premier que sur la pertinence de l'explication midrachique. Il écrit: "Le mot כברה désigne une mesure de longueur, égale à deux mille coudées [exactement 1 mille], comme la distance maximum qu'il est permis de parcourir le chabat. C'est ce qu'enseigne Rabi Mochè Hadarchan. Et ne crois pas que ce sont les pluies qui m'ont empêché de la transporter jusqu'à Hébron pour l'y enterrer; c'était la saison sèche, et le sol était percé et garni de trous comme une passoire (כברה)."

- **לֹא פִלַּלְתִּי:** selon Ibn Ezra et Radak, ce verbe vient du mot פלילים qui désigne les juges (par ex. *Exode* 21, 22). Il signifierait alors: "je n'ai pas jugé". Rachi est proche de la

[1] Wogue signale une rareté : la Vulgate a traduit "le printemps" comme le midrach .

traduction d'Onkelos: "J'ai retenu mon cœur de penser que je reverrais ton visage". Il rattache ce verbe au verset *d'Isaïe* (16, 3) dans lequel le mot פלילה exprime le conseil, la pensée réfléchie. Selon 'Hizkouni, le terme peut aussi être associé à la notion de "prière" (תפילה).

- בִּשְׂמֹאלוֹ...בִּימִינוֹ : Ibn Ezra explique que la "droite est plus honorable que la gauche et plus puissante" (והימין נכבד מהשמאל ויותר תקיף).
- שִׂכֵּל אֶת-יָדָיו: on traduit souvent par "il a croisé ses mains". Mais Onkelos, Rachi, Ibn Ezra, Radak insistent tous sur la dimension d'intelligence, de sagacité des mains, "comme si ses mains comprenaient ce qu'il voulait faire" (Ibn Ezra). L'inversion des mains n'est donc qu'une conséquence qu'on déduit du verset.
- הָאֱלֹקִים אֲשֶׁר הִתְהַלְּכוּ אֲבֹתַי לְפָנָיו: traduit ici littéralement comme la remarque de Rachi sur *Genèse* 6, 9. Voir plus loin à la fin de la partie thématique. Radak suit la traduction d'Onkelos et explique que cette expression désigne "le culte de Dieu dans le cœur et par les actes, et le principe du culte est dans le cœur".
- הָאֱלֹקִים הָרֹעֶה אֹתִי: "qui m'a nourri" est la traduction d'Onkelos, qui prend le verbe רעה dans le sens de "faire paître le troupeau"[2]. Selon Ramban, le verbe vient ici du mot רעות qui désigne l'amitié. Selon lui, il faudrait traduire "la Divinité qui m'a accordé son amitié depuis ma naissance jusqu'à ce jour"
- מֵעוֹדִי עַד-: expression idiomatique, "depuis que je suis, j'existe, etc.".
- וְיִדְגּוּ לָרֹב: le verbe est construit sur le substantif דג, poisson. Voir *Genèse* 1, 20-22[3].
- מְלֹא-הַגּוֹיִם: "sa descendance formera maintes nations" reflète l'interprétation d'Ibn Ezra. Mais Onkelos traduit: "sa descendance dominera les peuples".
- שְׁכֶם אַחַד: "Une portion" est la traduction d'Onkelos et de la plupart des commentateurs. Mais Rachi conserve le sens propre du nom de la ville "Sichem" puisque c'est là que sera enterré Joseph (*Josué* 24, 32).

Analyse structurelle

Ce chapitre s'introduit et se conclut par l'annonce de la mort prochaine de Jacob. Il est constitué essentiellement de deux moments: le

[2] L'idée de Dieu Berger se trouve dans le psaume 23 et dans Nb.27,17
[3] la promesse de grande fertilité faite aux patriarches (étoiles, sable , poussière) s'est réalisée: Gen.47, 27.Ex.1,7;Nb.1,32-35;Dt. 33,17et Josué 17, 14.

rattachement des enfants de Joseph à la postérité directe de Jacob et la bénédiction des deux enfants de Joseph concernés.

Mais ces deux éléments centraux sont accompagnés de courtes digressions. Par exemple, ayant adopté Éphraïm et Manassé, Jacob rappelle qu'il n'a pu enterrer Rachel en terre d'Israël comme il le souhaitait et comme Joseph semble le lui reprocher. Puis, dans la seconde partie, la bénédiction de Jacob est l'occasion d'un débat avec Joseph.

Dans les deux cas, les relations père-fils dominent ce chapitre. Or, Jacob gouverne l'ensemble de ces échanges et il impose son désir à Joseph, dont il adopte les deux premiers enfants et inverse leur ordre de priorité acquis à la naissance. Dans les deux parties du chapitre, le même enjeu se répète: une fois entre Joseph et ses frères, une fois entre les deux fils de Joseph.

En effet, adoptant les deux enfants de Joseph, Jacob accorde à la postérité de Joseph une double part d'héritage du pays de Canaan. Cette double part signale que le droit d'aînesse appartient désormais à Joseph (cf. *Deutéronome* 21, 17). Dans la seconde partie se joue un enjeu assez similaire, Éphraïm précède désormais Manassé, malgré la volonté de leur père auquel le destin de ses deux fils échappe désormais.

- Premier moment: Jacob, face à Joseph, lui accorde le droit d'aînesse
- Rappel de la bénédiction dont jouit la postérité de Jacob, en particulier l'héritage du pays de Canaan
    - Adoption par Jacob des enfants de Joseph nés avant sa venue en Egypte
    - Rappel de la mort de Rachel et de son enterrement hors du pays.
- Second moment: Jacob bénit Éphraïm et Manassé et donne la préséance à Éphraïm
    - Rencontre avec les fils de Joseph
    - Bénédiction des fils de Joseph
    - Dialogue avec Joseph sur l'ordre de priorité de ses fils
    - Enoncé de leur bénédiction
    - Le double héritage de Joseph devenu l'aîné de ses frères.

Analyse thématique

1. JACOB ET LE DROIT D'AINESSE

L'enjeu de cette section est celle du droit d'aînesse, à plusieurs niveaux. Or, la vie de Jacob est, pour une grande part, l'histoire d'un conflit long et douloureux autour du droit d'aînesse. Il doit même son nom à cette lutte au corps à corps avec son frère jumeau dès sa naissance:

בראשית כה' כד'- כו'

כד וַיִּמְלְאוּ יָמֶיהָ לָלֶדֶת וְהִנֵּה תוֹמִם בְּבִטְנָהּ. כה וַיֵּצֵא הָרִאשׁוֹן אַדְמוֹנִי כֻּלּוֹ כְּאַדֶּרֶת שֵׂעָר וַיִּקְרְאוּ שְׁמוֹ עֵשָׂו. כו וְאַחֲרֵי-כֵן יָצָא אָחִיו וְיָדוֹ אֹחֶזֶת בַּעֲקֵב עֵשָׂו וַיִּקְרָא שְׁמוֹ יַעֲקֹב וְיִצְחָק בֶּן-שִׁשִּׁים שָׁנָה בְּלֶדֶת אֹתָם.

Genèse 25, 24-26

24 L'époque de sa délivrance arrivée, il se trouva qu'elle portait des jumeaux. 25 Le premier qui sortit était roux et tout son corps pareil à une pelisse; on lui donna le nom d'Ésaü. 26 Ensuite naquit son frère tenant de la main le talon (akèv) d'Ésaü et on le nomma Jacob (yaakov). Isaac avait soixante ans lors de leur naissance.

רש"י בראשית פרק כה' פסוק כו'

ואחרי כן יצא אחיו — שמעתי מדרש אגדה הדורשו לפי פשוטו: בדין היה אוחז בו לעכבו, יעקב נוצר מטיפה ראשונה ועשו מן השניה, צא ולמד משפופרת שפיה קצרה, תן לה שתי אבנים זו תחת זו, הנכנסת ראשונה תצא אחרונה, והנכנסת אחרונה תצא ראשונה, נמצא עשו הנוצר באחרונה יצא ראשון, ויעקב שנוצר ראשונה יצא אחרון, ויעקב בא לעכבו שיהא ראשון ללידה כראשון ליצירה, ויפטור את רחמה, ויטול את הבכורה מן הדין.

Rachi

Ensuite naquit son frère — J'ai entendu une interprétation midrachique qui satisfait le sens premier du texte : Il était légitime que Jacob saisisse son frère au talon pour le retenir, car Jacob était le produit de la première goutte de semence et Esaü le fruit de la seconde. Tu peux comprendre cela en examinant un tuyau dont l'ouverture est étroite. Si l'on y glisse deux cailloux l'un après l'autre, celui qui est entré en premier sortira le dernier, et celui qui est entré en dernier sortira le premier. C'est pourquoi Esaü, conçu en dernier, sortit le premier ; tandis que Jacob, conçu en premier, sortit le dernier. Jacob voulait donc le retenir, afin d'être le premier par la naissance comme il l'avait été par la conception, qu'il ouvre la matrice et s'empare du droit d'aînesse.

Rachi
Rabbi Chelomo Ben Yits'haq,
Né à Troyes en 1040, mort à Troyes en 1105.
Le plus éminent commentateur de la Tora et du Talmud. Chef et modèle de l'École française (10ème au 14ème siècle). Il suit le plus généralement le sens littéral, mais cite souvent le Midrach.

Les frères ayant grandi, Jacob profite de la faiblesse d'Esaü pour lui proposer d'acheter son droit d'aînesse." A quoi me sert ce droit d'aînesse" (*Genèse* 25, 32), s'exclame Esaü? Le texte ne répond pas mais le midrach le fait à sa place, restituant le dialogue avec Jacob. Il s'agit moins d'un droit que d'un devoir envers Dieu: tous les fils aînés sont en effet appelés au service divin, pour être les serviteurs attitrés du Créateur. Ce devoir modifie en profondeur la nature du droit d'aînesse. En attribuant à l'aîné un rôle majeur au Temple, dans la pratique des

sacrifices, la Tora déplace et élargit le champ de son action. Elle ne se contente pas de conforter la domination de l'aîné dans la famille, elle lui confère l'honneur d'être le sacrificateur, le prêtre et l'entraîne ainsi en direction de la religion et de la culture. Prêtre et érudit, tel devait être le sort des aînés avant que la faute du veau d'or ne remette cela en cause, et ne transfert ce rôle à la tribu de Lévi. Après cet échange Esaü "vendit son droit d'aînesse à Jacob" (*Ibid.* 33) pour un plat de lentilles.

רש"י בראשית פרק כה' פסוק לב'

אמר עשו: מה טיבה של עבודה זו? אמר לו: כמה אזהרות ועונשין ומיתות תלוין בה כאותה ששנינו אלו הן שבמיתה שתויי יין ופרועי ראש. אמר: אני הולך למות על ידה, אם כן מה חפץ לי בה.

Rachi

Esaü demanda: "Quelle est la nature de ce culte?" Jacob lui répondit: "Il y a bien des précautions à prendre, il comporte nombre de sanctions qui peuvent aller jusqu'à la mort". Comme l'enseigne la Michna (*Sanhédrin* 22b): "Voici ceux qui méritent la mort: ceux qui pénètrent dans le sanctuaire en état d'ivresse ou la tête découverte". Esaü dit alors: "Je mourrai sûrement à cause de lui". S'il en est ainsi, pourquoi le désirerais-je?

Le privilège de l'aîné est lié directement à sa place dans l'ordre de succession. Etant "le premier fruit de la vigueur du père", il est son premier fils et représente son premier héritier. C'est lui qui, à la mort du père, prendra le premier sa place. Pour cela, il reçoit une double part d'héritage. C'est précisément ce double héritage qui caractérise le droit de l'aîné dans notre section. La Tora en fait un principe inaliénable: un père ne doit pas priver son aîné de son droit:

Pentateuque
Deutéronome ch. 21, v. 15 à 17, (Devarim-דברים)

דברים כא' טו'- יז'

טו כִּי-תִהְיֶיָן לְאִישׁ שְׁתֵּי נָשִׁים הָאַחַת אֲהוּבָה וְהָאַחַת שְׂנוּאָה
וְיָלְדוּ-לוֹ בָנִים הָאֲהוּבָה וְהַשְּׂנוּאָה וְהָיָה הַבֵּן הַבְּכֹר לַשְּׂנִיאָה. טז
וְהָיָה בְּיוֹם הַנְחִילוֹ אֶת-בָּנָיו אֵת אֲשֶׁר-יִהְיֶה לוֹ לֹא יוּכַל לְבַכֵּר
אֶת-בֶּן-הָאֲהוּבָה עַל-פְּנֵי בֶן-הַשְּׂנוּאָה הַבְּכֹר. יז כִּי אֶת-הַבְּכֹר בֶּן-
הַשְּׂנוּאָה יַכִּיר לָתֶת לוֹ פִּי שְׁנַיִם בְּכֹל אֲשֶׁר-יִמָּצֵא לוֹ כִּי-הוּא
רֵאשִׁית אֹנוֹ לוֹ מִשְׁפַּט הַבְּכֹרָה.

Deutéronome 21, 15-17

15 Si un homme a deux femmes, l'une qu'il aime, l'autre qu'il dédaigne et que l'une et l'autre lui donnent des enfants et que le fils aîné est celui de la femme dédaignée, 16 le jour où il partagera entre ses fils l'héritage de ce qu'il possède, il ne pourra point conférer le droit d'aînesse au fils de la femme préférée aux dépens du fils de la dédaignée qui est l'aîné. 17 C'est le fils aîné de la dédaignée qu'il doit reconnaître pour tel, lui attribuant une part double dans tout son avoir; car il le premier fruit de sa vigueur, à lui appartient le droit d'aînesse.

L'histoire de Joseph et de ses frères met remarquablement en scène la question de l'aîné sous plusieurs formes. C'est d'abord Ruben, le premier né de Jacob, qui en montre les traits et parfois les stigmates. C'est lui, en effet, qui ruse avec ses frères pour sauver la vie du jeune Joseph. Car il ne peut assumer ce meurtre face à son père. Et c'est encore lui qui, plus tard, veut payer dans sa chair et celle de ses enfants sa responsabilité familiale à propos de Benjamin (cf. *Genèse* 42, 37).

בראשית לז' כב'

וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם רְאוּבֵן אַל-תִּשְׁפְּכוּ-דָם הַשְׁלִיכוּ אֹתוֹ אֶל-הַבּוֹר הַזֶּה
אֲשֶׁר בַּמִּדְבָּר וְיָד אַל-תִּשְׁלְחוּ-בוֹ לְמַעַן הַצִּיל אֹתוֹ מִיָּדָם לַהֲשִׁיבוֹ
אֶל-אָבִיו.

Genèse 28, 20-22

Ruben leur dit: "ne versez point le sang! Jetez-le dans cette citerne qui est dans le désert, mais ne portez point la main sur lui". C'était pour le sauver de leurs mains et le ramener à son père.

רש"י בראשית פרק לז' פסוק כב'

למען הציל אותו — רוח הקודש מעידה על ראובן שלא אמר זאת אלא להציל אותו, שיבא הוא ויעלנו משם, אמר אני בכור וגדול שבכולן, לא יתלה הסרחון אלא בי.

Rachi

C'était afin de le sauver — L'esprit saint témoigne que Ruben n'a dit cela que pour le sauver, car il viendra l'en retirer. « Je suis l'aîné, s'est-il dit, et le plus grand de tous. La faute ne retombera que sur moi ! » (*Beréchit Raba* 84, 15).

L'aîné est donc celui qui représente les enfants devant le père. C'est lui qui doit rendre des comptes du comportement des frères. Or, les faiblesses de Ruben qui ne parvient pas à endiguer la violence entre ses frères, sa sottise à imaginer qu'en payant la mort d'un frère par la mort de sa chair pourrait apaiser son père, montre son inaptitude à ce rôle. Hormis Joseph, ou peut-être n'était Joseph — cette ambiguïté mène aussi au meurtre — le seul qui pourrait revendiquer cette place car il l'a tenu ce rôle avec succès, est Juda. C'est lui qui a su trouver les arguments pour "manœuvrer" son père et assurer le salut de l'ensemble de la famille (cf. *Genèse* 43, 8 sq.).

L'aînesse n'est donc pas une simple position d'autorité dans la famille. C'est aussi une *avoda*, une forme de service qui consiste inversement à remplacer le père auprès des frères, sur le plan de la sagesse, du dévouement et de l'autorité. Or, malgré son talent — qui sera récompensé sur un autre plan puisque c'est à Juda qu'échoit la royauté d'Israël à travers David — il ne peut souffrir la concurrence avec Joseph qui dirige l'Egypte. Car Joseph est seul en mesure et désireux de pourvoir aux besoins de toute sa famille. C'est en effet à travers l'action de Joseph que la famille d'Israël devient un peuple en tant que tel, le dernier et le plus tardifs des peuples formés dans la Bible.

רש"י בראשית פרק נ' פסוק טז'-יז'

אביך ציווה — שינו בדבר מפני השלום, כי לא ציווה יעקב כן שלא נחשד יוסף בעיניו. שא נא לפשע עבדי אלוהי אביך — אם אביך מת אלוהיו קיים, והם עבדיו.

Rachi

Ton père a commandé — Ils ont altéré la vérité dans l'intérêt de la paix (*Yévamot* 65b). Jacob n'avait jamais donné un tel ordre, car il ne soupçonnait pas Joseph [de vouloir se venger de ses frères]. Pardonne désormais leur tort aux serviteurs du Dieu de ton père — Si ton père est mort, son Dieu est toujours là, et ils sont Ses serviteurs (*Midrach Tan'houma Chemot* 2).

Jacob a vécu dans sa chair tous les aspects de l'aînesse: comme fils et frère d'abord, comme père ensuite. A l'approche de la mort, il assume une nouvelle fois ce rôle multiforme en reconnaissant le droit d'aînesse à Joseph. Pour ce faire il adopte directement ses deux fils nés en Egypte avant sa venue. Le vice-roi d'Egypte fait incontestablement un bon aîné. Son autorité et sa puissance, son dévouement et son utilité sont évidents, au point que les frères de Joseph le craignent. A travers ses deux fils Manassé et Éphraïm, qui constitueront désormais deux tribus d'Israël, Joseph reçoit un double héritage dans la terre d'Israël.

Jacob bouscule pourtant encore une fois l'ordre naturel des naissances, en accordant la priorité à Éphraïm par rapport à Manassé, alors que ce dernier est l'aîné. A proprement parler, Joseph seul est fait "aîné" de ses frères, recevant une part pour chacun de ses deux fils qui deviennent ainsi deux tribus d'Israël au lieu d'une seule. Tandis qu'il n'y a plus vraiment d'aînesse entre Éphraïm et Manassé, puisqu'ils héritent chacun une part comme l'autre. Cependant, lorsqu'il les bénit, Jacob accorde la priorité au plus jeune:

בראשית מח' כ'

וַיְבָרֲכֵם בַּיּוֹם הַהוּא לֵאמֹר בְּךָ יְבָרֵךְ יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר יְשִׂמְךָ אֱלֹקִים כְּאֶפְרַיִם וְכִמְנַשֶּׁה וַיָּשֶׂם אֶת-אֶפְרַיִם לִפְנֵי מְנַשֶּׁה.

Genèse 48, 20

15 Il les bénit ce jour-là en disant: "C'est par toi qu'Israël bénira, en déclarant: que Dieu te fasse devenir comme Éphraïm et Manassé". Il plaça ainsi Éphraïm avant Manassé.

רש"י בראשית פרק נ' פסוק טז'-יז'

וישם את אפרים — בברכתו לפני מנשה, להקדימו בדגלים ובחנוכת הנשיאים.

Rachi

Il plaça ainsi Éphraïm — dans sa bénédiction — avant Manassé, en lui donnant préséance pour le drapeau [*i.e.* l'ordre de marche et de campement des tribus d'Israël] (*Nombre* 2,18 et 10,22), et lors de l'inauguration du Tabernacle (*Ibid.* 7,48 et 54).

Pistes de réflexions et débats

1. L'aînesse de Joseph, que personne ne conteste plus au niveau familial, est traduite par Jacob d'une façon si personnelle que Joseph se trouve curieusement évincé de son autorité paternelle sur ses deux enfants. En modifiant l'ordre d'importance des fils de Joseph acquis à leur naissance, Jacob reproduit une partie de son histoire avec Esaü. Grâce à lui, Éphraïm, qui était le puîné, devient l'aîné de son frère Manassé qui était pourtant né le premier. Éphraïm devance désormais Manassé malgré le désaccord évident de leur père Joseph. Mais est-il encore leur "père" sur ce point?

2. Dans le cadre légal mis en place par la Tora, que nous avons rapporté plus haut, la manœuvre de Jacob transférant le droit d'aînesse de Ruben à Joseph est illicite. En d'autres termes, personne ne peut plus agir ainsi après le don de la Tora. Pensez-vous que l'interdiction de la Tora est un progrès par rapport à la situation antérieure illustrée par les conflits entre Jacob et Esaü, et entre Joseph et ses frères? Analyser la problématique de la Tora à propos de la "femme aimée" et de la "femme dédaignée". N'a-t-elle pas quelques points communs avec l'histoire de Joseph et de ses frères. Comment expliquez l'attitude de Jacob, ou inversement l'interdiction de la Tora? Rachbam écrit à ce sujet ici:

ועתה שני בניך — כלומר מאחר שנתן לי הקב"ה את ארץ כנען, הרי ברשותי לעשותך בכור ליטול פי שני שבטים ולכך שני בניך יטלו כנגד ראובן ושמעון .

Désormais, tes deux fils — autrement dit, puisque l'Unique, qui est providentiel, m'a donné le pays de Canaan, il est en mon pouvoir de faire de toi un aîné qui recevra la part de deux tribus, et c'est pourquoi tes deux fils recevront autant que Ruben et Siméon .

3. Analysez et exposez précisément la mutation de la situation des deux enfants de Joseph. Comparez ce qu'ils ont gagné et ce qu'ils ont perdu. Vous constaterez que le grand gagnant est Ephraïm. Tandis que Manassé gagne en partie et perd en partie. Essayez de restituer l'enjeu des enfants de Joseph devenant chacun père d'une tribu d'Israël.

2. Les enfants de Joseph et le partage du pays

Pour Joseph, la naissance de ses deux enfants avait représenté une pause et une délivrance dans ses années d'exil et d'esclavage loin de sa famille. Il a même nommé ses fils en fonction du bonheur que leur naissance lui procurait:

Pentateuque Genèse ch. 41, v. 50 à 52, (Berechit - בראשית)

בראשית מא' נ'-נב'

נ וּלְיוֹסֵף יֻלַּד שְׁנֵי בָנִים בְּטֶרֶם תָּבוֹא שְׁנַת הָרָעָב אֲשֶׁר יָלְדָה-לּוֹ אָסְנַת בַּת-פּוֹטִי פֶרַע כֹּהֵן אוֹן. נא וַיִּקְרָא יוֹסֵף אֶת-שֵׁם הַבְּכוֹר מְנַשֶּׁה כִּי-נַשַּׁנִי אֱלֹקִים אֶת-כָּל-עֲמָלִי וְאֵת כָּל-בֵּית אָבִי. נב וְאֵת שֵׁם הַשֵּׁנִי קָרָא אֶפְרָיִם כִּי-הִפְרַנִי אֱלֹקִים בְּאֶרֶץ עָנְיִי.

Genèse 41, 50-52

50 Or, il naquit à Joseph deux fils, avant qu'arrivât la période de disette, que lui donna Asenath, fille de Pôti Féra, prêtre d'On. 51 Joseph appela le premier né Manassé (menaché): "car Dieu m'a fait oublié (nachani) toutes mes tribulations et toute la maison de mon père". 52 Au second, il donna le nom d'Éphraïm: "Car Dieu m'a fait fructifier (hifrani) dans le pays de ma misère".

Jacob adopte et bénit Éphraïm et Manassé. Pourquoi spécifiquement ces deux-là? A cette question, le texte répond de façon explicite: Manassé et Éphraïm sont les seuls enfants de Joseph nés avant la venue de Jacob en Egypte. Ils représentent pour Jacob les années de "séparation". En les adoptant Jacob veut rattraper le temps perdu et lui conférer une autre signification. Il fait honneur à Joseph en lui signifiant qu'il compte désormais pour deux à ses yeux et que ses enfants deviennent l'égal des siens. En d'autres termes, il donne à Joseph un rang presque égal au sien, il le fait père de deux tribus d'Israël.

בראשית מח' ה'

וְעַתָּה שְׁנֵי-בָנֶיךָ הַנּוֹלָדִים לְךָ בְּאֶרֶץ מִצְרַיִם עַד-בֹּאִי אֵלֶיךָ מִצְרַיְמָה לִי-הֵם אֶפְרַיִם וּמְנַשֶּׁה כִּרְאוּבֵן וְשִׁמְעוֹן יִהְיוּ-לִי.

Genèse 48, 5

Désormais, tes deux fils qui te sont nés au pays d'Égypte avant que je ne vienne auprès de toi, deviennent les miens; Éphraïm et Manassé seront pour moi comme Ruben et Siméon.

רש"י בראשית פרק מח' פסוק ה'

הנולדים לך עד באי אליך — לפני בואי אליך, כלומר שנולדו משפרשת ממני עד שבאתי אצלך. לי הם — בחשבון שאר בני הם ליטול חלק בארץ איש כנגדו.

Rachi

Qui te sont nés … avant que je ne vienne auprès de toi, c'est-à-dire qui sont nés depuis que tu t'es séparé de moi jusqu'à ce que je te retrouve. Ils deviennent miens — dans le compte des autres fils ils prendront part égale dans l'héritage du pays.

L'adoption des deux enfants de Joseph trahit cependant un hiatus profond dans la généalogie des enfants de Joseph. Que deviennent en effet les autres enfants de Joseph, ceux qui sont nés après la venue de Jacob? Comment ces derniers hériteront-ils la terre d'Israël et quelle est leur bénédiction? Sur ce point, ils ne peuvent plus être les enfants de leur père Joseph, puisque Joseph n'hérite pas personnellement et que ses deux fils premiers nés, Éphraïm et Manassé, héritent à sa place. La personne de Joseph ne compte plus désormais dans l'héritage. Les autres enfants de Joseph ne peuvent être exclus de la promesse faite aux patriarches, comment hériteront-ils le pays? Globalement, quelle sera leur tribu? Avec qui trouveront-ils place dans le camp d'Israël?

La Tora répond explicitement que les enfants nés après les deux premiers resteront à Joseph et seront affiliés à leurs frères Éphraïm et Manassé dans l'héritage du pays. Rachi en déduit qu'au moment de la bénédiction de Jacob, Joseph n'a pas d'autres enfants qu'Éphraïm et Manassé. Et il ajoute que s'il en avait d'autres, ceux-ci seraient intégrés aux tribus des deux premiers au regard de leur part d'héritage.

בראשית מח' ו'

וּמוֹלַדְתְּךָ אֲשֶׁר-הוֹלַדְתָּ אַחֲרֵיהֶם לְךָ יִהְיוּ עַל שֵׁם אֲחֵיהֶם יִקָּרְאוּ בְּנַחֲלָתָם.

Genèse 48, 6

Et les enfants que tu engendrerais après eux seront tiens: ils s'appelleront du nom de leurs frères à l'égard de leur héritage.

רש"י בראשית פרק מח' פסוק ו'

ומולדתך — אם תוליד עוד לא יהיו במנין בני אלא בתוך שבטי אפרים ומנשה יהיו נכללים, ולא יהא להם שם בשבטים לענין הנחלה, ואף על פי שנתחלקה הארץ למנין גלגלותם כדכתיב (במדבר כו נד) לרב תרבו נחלתו, וכל איש ואיש נטל בשוה חוץ מן הבכורות, מכל מקום לא נקראו שבטים אלא אלו [להטיל גורל הארץ למנין שמות השבטים, ונשיא לכל שבט ושבט. ודגלים לזה ולזה]:

Rachi

Et les enfants — si tu engendres d'autres enfants, ils ne seront pas comptés au nombre de mes fils, mais ils seront intégrés aux tribus d'Éphraïm et de Manassé. Ils n'auront pas un nom propre parmi les tribus qui leur donnerait droit à une part d'héritage. De toute façon, le pays sera partagé en fonction du nombre de têtes, ainsi qu'il est écrit : « A celui qui est nombreux tu augmenteras son héritage, à celui qui est peu nombreux tu diminueras son héritage » (*Nombre* 26, 54). En sorte que, hormis les aînés, chacun doit recevoir de toute façon une part égale. Quoi qu'il en soit, ceux-là seuls [*i.e.* Éphraïm et Manassé] sont dignes du nom de tribu [avec les conséquences que cela comporte : participation au tirage au sort, désignation d'un chef de tribu et attribution d'un drapeau][4].

Pour Rachi, l'héritage de la terre d'Israël ne se partage pas entre les tribus mais entre les individus. Que l'on soit ou non membre d'une tribu, que l'on soit rattaché à sa propre souche ou à une autre, de toute façon, dans l'héritage du pays chacun reçoit une part de terre égale à celle des autres. Appartenir à une "tribu" est donc une question purement honorifique. Par exemple, le fait d'avoir un chef qui participe à la vie sociale et religieuse du peuple fait honneur aux membres de sa tribu.

Il en ressort que Joseph n'a pas reçu véritablement une double part d'héritage à travers Éphraïm et Manassé. Car la terre sera partagée en fonction du nombre des individus, non en fonction du nombre des tribus. Mais cela remet alors en cause la réalité du droit d'aînesse qui semble ici accordé à Joseph. C'est pourquoi, Ramban récuse systématiquement le commentaire de Rachi sur tous les points concernés.

[4] Le passage entre crochets n'apparaît pas dans la première édition du commentaire de Rachi ni dans la citation qu'en donne Ramban.

רמב"ן בראשית פרק מח' פסוק ו'

וזה איננו נכון, שאם כן אין הבכורה ליוסף אלא לענין הכבוד בלבד שיקראו בניו שבטים, והכתוב אומר בנחלתם. ובגמרא אמרו לנחלה הקשתים לראובן ושמעון ולא לדבר אחר וכו', כדאיתא בהוריות (ו ב). והזכירו רבותינו בכל מקום (ב"ב קכג א) שהיה יוסף בכור לנחלה וירש פי שנים כאחד כמשפט כל בכור, ולא הייתה בכורתו להקרא שבטים בלבד כדברי הרב.

Ramban

Rachi a forcément tort, sinon le droit d'aînesse de Joseph se résume à une affaire de prestige, au sens où ses enfants porteraient le nom de "tribus". Pourtant la Tora parle ici explicitement de "leur héritage". Et dans la Guemara on dit: "je les ai associés à Ruben et Siméon au regard de l'héritage, non d'autre chose" comme le mentionne le traité *Horayot* (6 b). Et nos maîtres disent à toute occasion (cf. *Baba Batra* 123 a) que Joseph était l'aîné au regard de l'héritage. Et son droit d'aînesse ne pouvait consister à être nommé simplement du titre de "tribus" comme le prétend le maître [Rachi].

Ramban
Moché ben Na'hman, dit Na'hmanide
Né à Gérone (Espagne) en 1194, mort en Israël en 1270.
L'un des maîtres les plus éminents du judaïsme espagnol du 13ème siècle. Penseur, exégète, médecin et curieux des sciences profanes. Dans son commentaire sur la Torah, il suit le sens littéral, se réfère parfois au Midrach, et fait des allusions à des concepts kabalistes.

De cette première remarque découle une conséquence fondamentale dans la compréhension du partage du pays de Canaan après sa conquête. Selon Rachi, le pays est simplement partagé en parts égales, selon le nombre de têtes. Mais on voit ici que c'est impossible puisque cela consiste à réfuter le principe du droit d'aînesse accordé à Joseph. Ce principe implique en effet que la terre soit répartie d'abord de façon égale entre le nombre de tribus et ensuite seulement en fonction du nombre de têtes par tribu. Car c'est seulement ainsi que se vérifie l'attribution d'une double part à Joseph.

Rachi a manifestement rejeté ce principe. Pour lui, il est clair que le territoire de Canaan est partagé à parts égales entre tous les enfants d'Israël qui sortent d'Egypte. C'est comme si tous les enfants d'Israël étaient finalement sur un pied d'égalité par rapport à leur père Jacob. Ou encore, Rachi récuse le fait que les fils de Jacob seraient à leur tour des "pères" au même titre (sur le plan de l'héritage du pays) qu'Abraham, Isaac et Jacob. Pour Rachi, il n'y a que trois patriarches et il n'existe aucun clivage national, social et généalogique sérieux entre les enfants d'Israël.

Ce n'est pas le cas pour Ramban, qui accorde une priorité à la tribu sur l'individu dans son héritage. Selon lui, la terre se partage entre les tribus, puis chaque membre de la tribu reçoit son lot au sein du territoire donné à la tribu. Il hérite sa terre de sa tribu. Alors que pour Rachi, la tribu n'est qu'une question sociale et honorifique sans conséquence (y compris le fait que les membres d'une même tribu habitent ensemble, sur le même territoire), selon Ramban la tribu est une question généalogique, elle a rang de père.

רמב"ן בראשית פרק מח' פסוק ו'

ומזה נלמוד עוד שלא חלקו הארץ לכל שבטי ישראל לגולגלותם שאם כן מה הבכורה הזאת בירושה. ואם נאמר שנתנו לכל אחד ואחד מבני יוסף פי שנים כאחד מכל אישי שאר השבטים לא הוזכר זה בכתוב כלל. ולא מצינו ביעקב שיתן בכורה ליוסף אלא שאמר בכאן כראובן ושמעון יהיו לי. ומזה אמר הכתוב (דהי"א ה א) נתנה בכורתו לבני יוסף בן ישראל. אם כן היו לגמרי כשני שבטים והיא בכורתו, וכך הם דברי חכמים בכל מקום. אבל הענין איננו כלל כמו שאמר הרב, שארץ ישראל לשבטים נתחלקה, שנים עשר חלקים שוים עשו ממנה, ונטל שבט שמעון הממועט שבהם כשבט יהודה שמרובה באוכלוסין, ונטלו אפרים ומנשה כראובן ושמעון בשוה. וכך העלו בגמרא פרק יש נוחלין (שם). וכתוב (יחזקאל מז יג) תתנחלו בארץ לשנים עשר שבטי ישראל יוסף חבלים.

Ramban

On en déduit en outre que le pays n'a pas été partagé entre les tribus d'Israël en fonction du nombre de têtes; sinon que change la mention de ce droit d'aînesse dans l'héritage? Et si l'on prétend que chacun des enfants de Joseph auraient reçu un double territoire par rapport aux individus des autres tribus, rien de cela n'est évoqué par l'Ecriture. Et on ne trouve aucune autre indication selon laquelle Jacob accorde le droit d'aînesse à Joseph, que celle-ci stipulant qu'ils "seront pour moi comme Ruben et Siméon". Et c'est à partir de ce verset que l'Ecriture dit: "Son droit d'aînesse fut attribué aux fils de Joseph, fils d'Israël". En sorte que Éphraïm et Manassé constituaient réellement deux tribus et tel était le droit d'aînesse en question et tel est le sens des paroles des sages partout sur ce sujet. L'interprétation du maître [Rachi] est donc complètement fausse. Car la terre d'Israël a été partagée entre les tribus en douze portions égales. Et la tribu de Siméon, la plus petite d'entre elles, la même part que celle de Juda qui est la plus nombreuse. Ainsi, Éphraïm et Manassé reçurent la même part que Ruben et Siméon. Voilà ce qui ressort dans la Guemara dans le chapitre "certains héritent" (*Baba Batra* 123 a). Et il est écrit: "[Voici la délimitation] du pays que vous attribuerez en héritage aux douze tribus d'Israël, Joseph ayant deux parts".

Enfin, Ramban doit encore expliquer un dernier point. Rachi s'appuie en effet sur un verset explicite de la Tora stipulant que la terre sera partagée selon le nombre de têtes. C'est à cause de ce verset qu'il a "métaphorisé" le droit d'aînesse accordé à Joseph, parce que la Tora semble ne rien accorder de tangible aux tribus dans le partage de la terre. Selon Ramban, il n'en est rien. Le partage par tête est postérieur au partage par tribu. Il s'agit en effet d'une division interne et particulière au mode de partage de la terre d'israël. Celle-ci a été donnée aux enfants d'Israël qui sortirent d'Egypte. Ils ont donc hérité le pays dès leur sortie,

par famille. Or si, par exemple, un père sortait d'Egypte avec ses trois fils, il serait injuste qu'il ait la même portion de territoire qu'un autre père qui en aurait douze. Car la terre a été partagée après la mort de la génération qui sortit d'Egypte, directement entre leurs enfants. En arrivant, 40 ans plus tard, en terre de Canaan, les trois fils auraient la même part que les douze autres. C'est en ce sens que la Tora parle de moduler la part d'héritage en fonction du nombre de têtes. C'est-à-dire d'augmenter la portion de territoire de celui qui a beaucoup d'enfants de sorte qu'il ne soit pas défavorisé. Mais, de toute façon, il s'agit d'un partage postérieur à la division entre les tribus.

רמב"ן בראשית פרק מח' פסוק ו'

ומה שאמר הכתוב (במדבר כו נד) לרב תרבה נחלתו ולמעט תמעיט, לענין בתי אבות הנזכרים בפרשה דבר הכתוב, שהשבט מחלק חלקו לבתי אבות של יוצאי מצרים, ובית אב מרובה נותנין לו חלק גדול ובית אב ממועט נותנין לו חלק קטן.

Ramban

Quant au verset disant que "aux plus nombreux tu donneras une plus grande part, aux moins nombreux une part inférieure" (*Nombre* 26, 54), il s'applique aux familles paternelles mentionnées dans la section. Chaque tribu est en effet divisée selon les familles paternelles de tous ceux qui sortirent d'Egypte. Aux grandes familles on accorde donc une grande portion de territoire et aux petites familles on accorde une petite portion.

Éphraïm et Manassé sont donc, selon Ramban, des tribus à part entière, ou si l'on préfère des "pères" du peuple d'Israël, à travers lesquels les enfants de Joseph se rattachent directement à l'héritage de Jacob et reçoivent une double part du territoire. Mais il en découle que les autres enfants de Joseph, affiliés désormais à leurs frères Éphraïm et Manassé, se trouvent dans la position singulière d'avoir leurs frères pour "pères".

Le même raisonnement vaut pour les bénédictions de Jacob à Éphraïm et Manassé. En devenant les "pères" des enfants de Joseph, c'est sous leur nom et leur bénédiction que se rangent désormais tous les enfants de Joseph.

Pistes de réflexions et débats

4. Réfléchissez aux enjeux différents proposés par Rachi et Ramban. Pour l'un, la Tora ferait suffisamment cas des questions d'honneur et de prestige pour fonder sur elles une problématique particulière qui serait celle des "tribus d'Israël". Pour l'autre il ne peut être question de cela, les "tribus d'Israël" représentent des peuples véritables regroupés au sein du peuple d'Israël.
5. Etudiez les lois de la Tora concernant l'héritage dans Rambam, *Hil'hot Na'halot*, en particulier le début du chapitre 1:

סדר נחלות כך הוא: מי שמת יירשוהו בניו והם קודמין לכול. והזכרים קודמין לנקבות בכל מקום אין לנקבה עם הזכר ירושה. אם אין לו בנים יירשנו אביו ואין האם יורשת את בניה, ודבר זה מפי הקבלה. וכל הקודם בנחלה יוצאי ירכו קודמין .

לפיכך מי שמת בין איש בין אישה אם הניח בן יורש הכול. לא נמצא לו בן בעולם מעיינין על זרעו של בן. אם נמצא לבנו זרע בין זכרים בין נקבות אפילו בת בת בת בנו עד סוף העולם היא תירש את הכול. לא נמצא לו זרע בן חוזרין אצל הבת.

הייתה לו בת תירש את הכול. לא נמצאת לו בת בעולם מעיינין על זרע הבת. אם נמצא לה זרע בין זכרים בין נקבות עד סוף העולם הוא יורש הכול. לא נמצא לו זרע בת חוזרת הירושה לאביו.

אם לא היה אביו קיים מעיינין על זרע האב שהן אחי המת. נמצא לו אח או זרע אח יורש הכול. ואם לאו חוזרין אצל האחות. נמצאת לו אחות או זרעה יירשו הכול. ואם לא נמצא לו זרע אחים הואיל ואין לאב זרע תחזור הירושה לאבי האב.

לא היה אבי האב קיים מעיינין על זרעו של אבי האב שהן אחי אביו של מת וכ"ו.

Voici l'ordre selon lequel sont répartis les héritages: quiconque meurt est hérité par ses enfants et ceux-ci précèdent toute autre [héritier potentiel]. Les garçons précèdent les filles, en sorte que jamais une femme ne partage un héritage avec un homme. Et si le défunt n'a pas d'enfants, son père l'hérite et jamais une mère n'hérite ses enfants comme l'enseigne la Tora orale. A chaque fois que quelqu'un précède d'autres [héritiers

potentiels], ses descendants les précèdent aussi .

En conséquence, quiconque meurt, qu'il soit homme ou femme, s'il laisse un fils, celui-ci hérite tout. S'il n'existe aucun fils vivant, on cherche s'il existe une descendance du fils. S'il existe une descendance de cette sorte, que celle-ci soit mâle ou femelle, même s'il s'agit de la fille de la fille de la fille du fils jusqu'au terme des générations de l'histoire, c'est elle qui hérite tout. S'il n'existe aucune descendance au fils, l'héritage revient à la fille du défunt.

S'il avait une fille, elle hérite tout. S'il n'existe aucune fille vivante, on cherche s'il existe une descendance de la fille. S'il existe une descendance de cette sorte, que celle-ci soit mâle ou femelle jusqu'au terme des générations de l'histoire, c'est elle qui hérite tout. Si on ne trouve aucune descendance à la fille, l'héritage revient au père du défunt.

Si son père n'existe plus, on cherche s'il reste de lui une descendance, à savoir les frères du défunt. S'il existe encore un frère ou si un frère a laissé une descendance, celui-ci hérite tout. Sinon, l'héritage revient aux sœurs du défunt. S'il existe encore une soeur ou une si une sœur a laissé une descendance, celle-ci hérite tout. S'il n'existe aucune descendance vivante des ses frères et sœurs, puisque la descendance du père du défunt est épuisée, l'héritage revient au grand-père du défunt.

Si le grand-père du défunt n'existe plus, on cherche s'il reste une descendance du grand-père, à savoir les frères du père du défunt, etc.

6. Faites un schéma du trajet de l'héritage en ajoutant chaque fois le nouvel héritier. Vous constaterez que la trajectoire est toujours père → enfant, puis s'il n'y a pas d'enfant, enfant → père. La Guemara *Baba Batra* (115 b) parle de l'héritage comme d'un mouvement grâce auquel on peut revenir jusqu'à Jacob, père de tous les enfants d'Israël, afin de trouver un héritier à un défunt. Elle en déduit qu'il ne peut exister aucun cas où un défunt juif n'aurait pas d'héritier. Le seul cas d'héritage sans héritier est celui du converti qui a abandonné son peuple pour se lier au peuple d'Israël. C'est le seul cas où les biens d'un homme restent sans héritiers à sa mort.
7. La situation particulière de l'héritage des autres enfants de Joseph fournit un modèle adéquat pour questionner radicalement le rapport père/frère/enfant. A travers le schéma du trajet de l'héritage, vous obtenez une image

simple et parlante de la controverse entre Rachi et Ramban, qui met en relief le paradoxe des frères aînés.

- Selon Rachi: Jacob → Joseph → tous les enfants de Joseph
- Selon Ramban: Jacob → Ephraïm et Manassé → les autres enfants de Joseph

3. La benediction de Jacob

Avant toute chose, Jacob expose à Joseph la bénédiction qu'il a reçue de Dieu. Il lui signifie ainsi que la préférence qu'il lui accorde n'est pas d'ordre personnel. Le cadeau qu'il lui fait en lui donnant le droit d'aînesse n'est que sa réponse à la bénédiction divine, son "interprétation" de la multiplicité qu'elle augure. Car à Louz, lorsqu'il se révéla à Jacob, Dieu lui avait dit qu'il engendrerait encore une multitude de peuples. Or, il avait déjà onze enfants et seul Benjamin devait naître peu après.

בראשית מח' ד'

וַיֹּאמֶר אֵלַי הִנְנִי מַפְרְךָ וְהִרְבִּיתִךָ וּנְתַתִּיךָ לִקְהַל עַמִּים וְנָתַתִּי אֶת-הָאָרֶץ הַזֹּאת לְזַרְעֲךָ אַחֲרֶיךָ אֲחֻזַּת עוֹלָם.

Genèse 48, 4

Il m'a dit: je te ferai croître et fructifier, et je ferai de toi une multitude de peuples; et je donnerai ce pays à ta postérité ultérieure comme possession perpétuelle.

רש"י בראשית פרק מח' פסוק ד'

ונתתיך לקהל עמים — בשרני שעתידים לצאת ממני עוד קהל ועמים ואף על פי שאמר לי (לעיל לה יא) גוי וקהל גויים, גוי אמר לי על בנימין, קהל גויים הרי שנים לבד בנימין, ושוב לא נולד לי בן, למדני שעתיד אחד משבטי ליחלק, ועתה אותה מתנה אני נותן לך.

Rachi

Je ferai de toi une multitude de peuples — Dieu m'avait promis qu'une multitude de peuples proviendrait encore de moi [après la naissance de ses onze enfants]. Certes, il m'avait annoncé : « un peuple, une multitude de peuples naîtront de toi » (*Genèse* 35, 11). Le « peuple » en question désignait Benjamin [le seul enfant de Jacob qui n'était pas encore né à ce moment-là]. Quant à la « multitude de peuples », [le pluriel indique qu'] il s'agit forcément de deux autres outre Benjamin. Or, je n'ai pas eu d'autre fils depuis que cette promesse m'a été faite. Il voulait donc m'enseigner que l'une de mes tribus se partagera en deux. C'est ce privilège que je vais maintenant te transmettre.

Le privilège accordé à Ephraïm et Manassé résulte donc directement de la bénédiction divine. Il est la "traduction" et "l'interprétation" que Jacob en donne. Puis, à son tour, Jacob bénit Ephraïm et Manassé. Il le fait à deux reprises. La première fois sa bénédiction s'adresse à Joseph. Il demande alors au Dieu de ses pères de bénir les enfants de Joseph comme il l'a été lui-même. Il s'agit en fait d'une prière à Celui qui l'a nourri et délivré de tous les malheurs, une prière au Dieu des patriarches pour qu'il exerce sa providence et sa bonté sur Ephraïm et Manassé.

Pentateuque Genèse ch. 48, v. 15 à 16, (Berechit - בראשית)

בראשית מח' טו'-טז'

טו וַיְבָרֶךְ אֶת-יוֹסֵף וַיֹּאמַר הָאֱלֹקִים אֲשֶׁר הִתְהַלְּכוּ אֲבֹתַי לְפָנָיו
אַבְרָהָם וְיִצְחָק הָאֱלֹקִים הָרֹעֶה אֹתִי מֵעוֹדִי עַד-הַיּוֹם הַזֶּה. טז
הַמַּלְאָךְ הַגֹּאֵל אֹתִי מִכָּל-רָע יְבָרֵךְ אֶת-הַנְּעָרִים וְיִקָּרֵא בָהֶם שְׁמִי
וְשֵׁם אֲבֹתַי אַבְרָהָם וְיִצְחָק וְיִדְגּוּ לָרֹב בְּקֶרֶב הָאָרֶץ.

Genèse 48, 15-16

15 Il bénit Joseph, puis déclara: "la Divinité devant laquelle mes pères, Abraham et Isaac ont frayé la voie, la Divinité qui m'a nourri depuis ma naissance jusqu'à ce jour 16 l'Ange qui m'a délivré de tout mal, qu'il bénisse ces jeunes gens et qu'il les nomme de mon nom et du nom de mes pères Abraham et Isaac! Et qu'il pullule à l'infini au sein du pays."

Jacob demande à Dieu de protéger et de bénir Ephraïm et Manassé, les enfants de Joseph. Mieux encore, il lui demande que leur nom égale le sien et celui de ses pères. Comme si le nom des enfants de Joseph pouvait symboliser et remplacer le nom de tous les enfants d'Israël. C'est cependant l'interprétation d'Ibn Ezra. Pour lui, seule compte l'intention de Jacob, non les événements réels qui se sont déroulés malgré lui. Car Jacob n'a jamais voulu d'autre femme que Rachel ni d'autres enfants que ceux qu'il a eu avec elle. C'est pourquoi les "enfants de Joseph" peuvent à bon droit être identifiés aux "enfants d'Israël". Dans l'esprit et le cœur de Jacob, "Israël" et "Ephraïm" sont synonymes.

ראב"ע בראשית פרק מח' פסוק טז'

ויקרא בהם שמי — כי הנה כל ישראל יקראו אפרים, גם יוסף, גם אמר הכתוב: רחל מבכה על בניה, כי היא הייתה עיקר מחשבתו, על כן אמר הכתוב: בני רחל אשת יעקב, וכאשר ילדה רחל מיד אמר ללבן: שלחני, גם נתן לו הבכורה, כי הוא ראשית מחשבתו. ואחר שלא היה ראובן ראוי לבכורה היה יוסף שהוא פטר רחם. ולא דן וגד כי הם בני השפחות.

Rabi Abraham Ibn Ezra

Qu'il les nomme de mon nom — on constate en effet que tout Israël s'appellera Ephraïm et s'appellera même Joseph. L'Ecriture dit aussi: "C'est Rachel qui pleure ses enfants" (*Jérémie* 31, 14) [pour désigner toute la communauté d'Israël], car Rachel était pour Jacob le cœur de sa pensée. C'est pourquoi l'Ecriture dit encore: "Les fils de Rachel, épouse de Jacob: Joseph et Benjamin". D'ailleurs, dès que Rachel eut enfanté [Joseph], il demanda aussitôt à Laban de le renvoyer chez lui (cf. *Genèse* 30, 25). Pour la même raison, il lui accorda [à Joseph] le droit d'aînesse, car il est la prémisse de sa pensée. Et puisque Ruben n'était pas digne du droit d'aînesse, il passa à Joseph qui était le premier-né de sa mère. Non à Dan et à Gad car ils sont les enfants des servantes.

Abraham ibn Ezra
(1090-1165)
Un des plus éminents érudits juifs de l'Âge d'Or espagnol. Il suit le sens littéral.

Ibn Ezra rappelle que les versets témoignent eux-mêmes directement du privilège des enfants de Joseph. Ainsi, le royaume d'Israël au nord est appelé parfois Ephraïm, par exemple, *Osée* 7, 1; 10, 6; etc. Car Ephraïm était la tribu principale par le nombre et l'importance. Et le peuple d'Israël est parfois appelé "Joseph" pour la même raison, par exemple *Psaumes* 80, 2; 81, 6. Car la Tora tient compte de l'intention de Jacob, comme le montre aussi le verset dans lequel seule Rachel est appelée "épouse de Jacob" et non Léa; car Rachel était celle que Jacob voulait. De même, la Tora précise bien que seuls importaient à Jacob, Rachel et la descendance qu'il avait avec elle." Or, après que Rachel eut donné le jour à Joseph, Jacob dit à Laban: laisse moi partir, que je retourne chez moi, dans mon pays" (*Genèse* 30, 25). Tant qu'il n'avait pas eu un fils d'elle, il se considérait encore lié à Laban. Une fois Joseph né, il devient un autre homme, il est enfin père. Et il décide alors de quitter la famille de ses beaux-parents. Telle est la signification de l'aînesse de Joseph: puisque dans le cœur de Jacob il n'y avait qu'une seule femme, Rachel, son premier fils ne peut être que Joseph, le premier garçon quelle lui donna.

Mais qui est cette divinité qui parle à Jacob, l'accompagne et le bénit? Est-elle Dieu ou bien Ange? Comment Jacob peut-il passer de l'un à l'autre? Radak explique que l'action de Dieu dans le monde s'effectuant à travers un "envoyé", il est naturel que lorsque Jacob évoque la providence divine il parle aussi automatiquement de l'ange qui agit en sa faveur:

רד"ק בראשית פרק מח' פסוק טז'

ואמר אחר כך המלאך לפי שמעשה האל הוא ע"י אמצעים והמלאכים הם שלוחים מהאל לעבדיו לשמרם ולהטיב מעשיהם, כמו שאומר: חונה מלטך ה' סביב ליראיו ויחלצם (תהלים לד' ח'). לפיכך אמר הגואל אותי מכל רע, הוא שלחו לי לגאלני מכל רע ולברכני כן יברך את הנערים.

Radak

Puis il parle de l'Ange [après avoir parlé de Dieu], car les œuvres de Dieu sont effectuées par des intermédiaires et les anges sont les envoyés de Dieu destinés à protéger ses serviteurs et à rectifier leur conduite, comme il est dit: "un ange du Seigneur est posté près de ceux qui le craignent, et les fait échapper au danger" (*Psaumes* 34, 8). C'est pourquoi il enchaîne en disant qui m'a délivré de tout mal, il l'a envoyé vers moi pour me délivrer de tout mal et pour me bénir, de même qu'il bénisse ces jeunes gens .

Radak
Rabbi David Kim'hi, né à Narbonne en 1160, décédé à Narbonne en 1235 L'un des plus grands grammairiens et exégètes bibliques médiévaux. Son premier ouvrage d'importance est le *Mikhlol*, un traité de philologie qui comprend un célèbre lexique nommé *Séfer haChorachim*. Il suit le sens littéral.

L'ange agit et parle au nom de Dieu. Il accompagne les pères dans leurs malheurs et leurs errances et s'expriment au nom de Dieu pour les délivrer:

רש"י בראשית פרק מח' פסוק טז'

המלאך הגאל אתי — מלאך הרגיל להשתלח אלי בצרתי, כענין שנאמר (בראשית לא יא - יג) ויאמר אלי מלאך האלוהים בחלום יעקב וגו' אנכי האל בית אל.

Rachi

L'ange qui m'a délivré — l'ange qui m'est envoyé habituellement dans ma détresse, ainsi qu'il est écrit: "Un ange de Dieu me dit dans le rêve…Je suis le Dieu de Béthel " (*Genèse* 31, 11-13)[5].

Enfin, ayant béni Joseph en sa descendance, Jacob s'empare littéralement d'Ephraïm et de Manassé, inverse l'ordre de leur préséance et les bénit nommément. En faisant de leur nom un symbole de bénédiction, Jacob leur accorde une valeur semblable à celle qu'Abraham reçut de Dieu:

[5] Daniel (10, 21) nomme cet ange Michael ,protecteur d'Israël

בראשית מח' כ'

וַיְבָרֲכֵם בַּיּוֹם הַהוּא לֵאמֹר בְּךָ יְבָרֵךְ יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר יְשִׂמְךָ אֱלֹקִים כְּאֶפְרַיִם וְכִמְנַשֶּׁה וַיָּשֶׂם אֶת-אֶפְרַיִם לִפְנֵי מְנַשֶּׁה.

Genèse 48, 20

Il les bénit ce jour-là en disant: "C'est par toi qu'Israël bénira, en déclarant: Que Dieu te fasse devenir comme Éphraïm et Manassé! " Il plaça ainsi Éphraïm avant Manassé.

רש"י בראשית פרק מח' פסוק כ'

בך יברך ישראל — הבא לברך את בניו, יברכם בברכתם ויאמר איש לבנו ישימך אלוהים כאפרים וכמנשה

Rachi

C'est par toi qu'Israël bénira — quand on voudra bénir ses enfants, on les bénira en récitant la bénédiction qui leur a été octroyée et chacun dira à son fils : « que Dieu te fasse devenir comme Éphraïm et Manassé. »[6]

En effet, lorsque Dieu s'adressa à Abraham et l'enjoint de quitter son pays et sa maison, il le bénit et lui déclare: "Je bénirai ceux qui te béniront, et qui t'outragera je le maudirai; et par toi seront bénies toutes les familles de la terre". Rachi compare précisément cette bénédiction à celles des enfants de Joseph:

בראשית יב' ג'

וַאֲבָרְכָה מְבָרֲכֶיךָ וּמְקַלֶּלְךָ אָאֹר וְנִבְרְכוּ בְךָ כֹּל מִשְׁפְּחֹת הָאֲדָמָה

Genèse 12, 3

Je bénirai ceux qui te béniront, et qui t'outragera je le maudirai; et par toi seront bénies toutes les familles de la terre.

[6] indiquer aux élèves le beau minhag achkenaze et sefarade,de la bénédiction des enfants,garçons et filles, par leurs parents surtout le vendredi soir.

רש"י בראשית פרק יב' פסוק ג'

ונברכו בך כל משפחות האדמה — יש אגדות רבות, וזהו פשוטו אדם אומר לבנו תהא כאברהם, וכן כל ונברכו בך שבמקרא, וזה מוכיח (בראשית מח כ) בך יברך ישראל לאמר ישימך אלוהים כאפרים וכמנשה.

Rachi

Et par toi seront bénies toutes les familles de la terre — Il existe de nombreuses *agadot* à ce sujet, mais voici le sens littéral : un homme dira à son fils : « Sois comme Abraham ». Telle est toujours la signification de l'expression « par toi seront bénies » dans l'Ecriture. En voilà la preuve au verset : « C'est par toi qu'Israël bénira, en déclarant : que Dieu te fasse devenir comme Éphraïm et Manassé. »

La bénédiction d'Ephraïm et de Manassé fait donc d'eux des symboles pour Israël. Etre un symbole pour tous les autres enfants d'Israël, cet héritage d'Abraham, qui consiste à représenter à leurs yeux un modèle, un critère de réussite: voilà ce que Jacob donne aux enfants de Joseph.

Pistes de réflexions et débats

8. A propos des mots הָאֱלֹקִים אֲשֶׁר הִתְהַלְּכוּ אֲבֹתַי לְפָנָיו: "la Divinité devant laquelle mes pères ont frayé la voie", voyez le commentaire de Rachi sur *Genèse* 6, 9 qui compare la voie d'Abraham et celle de Noé. Il est écrit: אֶת-הָאֱלֹקִים הִתְהַלֶּךְ-נֹחַ, Rachi explique alors: את האלהים התהלך נח — ובאברהם הוא אומר (יז א) התהלך לפני, (כד מ) אשר התהלכתי לפניו, נח היה צריך סעד לתומכו, אבל אברהם היה מתחזק ומהלך בצדקו מאליו.

Noé marchait avec Dieu — Tandis qu'il est écrit à propos d'Abraham: "Marche devant moi et sois intègre" (*Genèse* 17, 1), "Dieu, devant qui j'ai marché" (Ibid. 24, 40). Noé avait besoin d'un appui qui le soutînt, alors qu'Abraham était assez fort pour avancer par sa probité, de lui-même .

Pourtant Jacob se réclame d'un Dieu qui l'a nourri et délivré, qui l'a donc aidé. Est-ce comparable à ce que Rachi indique à propos de Noé qui avait besoin de soutien pour progresser dans l'existence? Distinguer les deux choses.

9. Réfléchissez au destin futur des enfants d'Israël: le

partage des deux royaumes et le fait que seul subsistera ensuite le royaume de Juda. Certes, le royaume du nord, appelé "royaume d'Israël" porte parfois le nom d'Ephraïm comme le souligne Ibn Ezra. Mais ce n'est pas pour lui adresser un éloge. Qu'est devenu le modèle dont parlait Jacob? Voyez par exemple, *Osée* 7, 1-13:

1 Lorsque je guéris Israël, se dévoilent l'iniquité d'Ephraïm et les méfaits de Samarie, car ils pratiquent le mensonge, des voleurs font irruption, des bandes [de pillards] se répandent au dehors. 2 Ils n'osent dire à leur cœur que je garde le souvenir de toute leur perversité; or, leurs actions les enserrent, elles sont là devant ma face. 3 Par leur perversité, ils font plaisir au roi, par leurs tromperies aux princes (…) 8 Ephraïm se confond parmi les nations, Ephraïm est un gâteau qui n'a pas été retourné. 9 Des étrangers dévorent sa force, sans qu'il s'en aperçoive, la décrépitude l'a atteint sans qu'il s'en doute. 10 L'orgueil d'Israël est humilié en sa présence; cependant ils ne sont pas revenus à l'Eternel, leur Dieu, et en dépit de tout, ils ne l'ont pas recherché. 11 Ephraïm est devenu comme un pigeon étourdi, sans intelligence; ils en appellent à l'Egypte, ils se rendent en Assyrie. 12 Tandis qu'ils prennent ce chemin, je tendrai mon filet sur eux et les y ferai tomber comme des oiseaux du ciel, je les châtierai à l'annonce de leur rassemblement. 13 Malheur à eux, car ils ont erré loin de moi. Ruine sur eux, car ils me sont devenus infidèles!

10. Aujourd'hui les tribus d'Israël ont disparu, seule subsiste la tribu de Juda (d'où provient le mot "juif"). Après la défaite du royaume du nord et la déportation massive de ses habitants parmi les peuples des régions voisines, seuls quelques membres des diverses tribus d'Israël s'agrégèrent au royaume de Juda; mais pour l'essentiel Ephraïm et Manassé ne représentent plus rien. Ne faut-il pas en déduire quelque chose au sujet des bénédictions? Leur "action" est-elle censée durer éternellement? Comme si les agissements des hommes pouvaient n'y rien changer?
11. Personne, certes, ne peut aujourd'hui assurer de quelle tribu il est issu. Toutefois, le fait que seul subsiste aujourd'hui les noms de Juda ("juif") et de Lévi, tandis que les noms Ephraïm et Manassé sont perdus, ainsi que celui des autres tribus d'Israël est un fait intriguant. Dans quel horizon peut-on réfléchir à cela? Nous proposons plusieurs pistes de réflexion:
12. Après le don de la Tora, la différence entre les tribus n'a plus de raison d'être majeure, puisque tous les enfants d'Israël vivent le même mode de vie.

13. Ou bien faut-il dire inversement que chaque tribu a adopté la Tora en développant ses propres traditions? Dans ce cas, les différentes traditions qui coexistent aujourd'hui au sein du judaïsme seraient une sorte de parallèle aux tribus d'Israël antique? Ou bien cette comparaison est fausse et déplacée?

14. Les événements historiques qui brisèrent les habitants du royaume d'Israël sont-ils dus au hasard? Si ce n'est pas le cas, il faut interpréter la disparition des dix tribus comme étant le fait de la volonté divine. A ce propos voir la Michna *Sanhédrïn* (110 b):

עשרת השבטים אינן עתידין לחזור שנא' (דברים כט) וישליכם אל ארץ אחרת כיום הזה מה היום הולך ואינו חוזר אף הם הולכים ואינן חוזרים דברי ר"ע ר"א אומר כיום הזה מה יום מאפיל ומאיר אף עשרת השבטים שאפילה להן כך עתידה להאיר להם .

Les dix tribus ne reviendront plus, selon les mots: " Il les a jetés sur une autre terre comme en ce jour" (*Deutéronome* 29, 27) — de même que "ce jour" s'en va et ne revient plus, elles aussi s'en sont allées et ne reviendront plus, paroles de Rabi Akiba Rabi Eliezer dit: "comme en ce jour" — de même que ce jour s'assombrit et s'éclaire, pareillement les dix tribus qui furent plongées dans l'obscurité seront de nouveau éclairées .

Voyez le commentaire de Rachi sur place.

15. A propos de l'Ange, voir Rambam *Guide des Egarés*, II, chap. 6-7.

Conclusion

L'ensemble de ce chapitre est une occasion d'interroger les rapports père/fils, et les inégalités qui se forment entre les frères, soit par l'ordre de la nature qui en place certains avant les autres, soit par la volonté des parents de privilégier certains de leurs enfants. Plusieurs pistes de réflexions sont possibles:

- Questionner le principe égalitaire qui veut que tous les enfants doivent être strictement égaux devant leurs parents. L'exemple de ce chapitre est éloquent: quand l'un des frères assume la position de nourrir et protéger toute la famille, l'égalité entre les frères a disparu de fait. Ce frère a pris seul la place du père.
- Questionner le principe de la Tora selon lequel un père n'a pas le droit de modifier l'attribution du droit d'aînesse. Opposer l'une l'autre l'autorité de la Loi / l'autorité du père. On peut rattacher cela au thème du "respect des parents" dont l'autorité est limitée par les commandements de la Tora.
- Questionner l'importance de l'héritage. C'est une notion universelle très présente et comme évidente pour beaucoup de peuples. Une grande partie du droit romain est construite sur elle et elle est rarement remise en cause dans le monde du droit. Mais cette notion si simple apparemment n'est pas facile à cerner ni à comprendre. On peut se servir de l'extrait de Rambam pour en montrer toute l'étrangeté. L'héritage n'est pas simplement l'argent qui passe d'une génération à l'autre, c'est quelque chose qui traverse l'ensemble du peuple. C'est une manière d'appréhender la réalité d'un peuple.